

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Autorisation du Président d'ester en justice**

**Date de la convocation : 9 avril 2026**

**Président de séance : Antoine de MENTHON**

**Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT**

**Nombre de membres titulaires en exercice : 30**

**MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 8**

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG
4. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG
5. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
6. M. Didier EVERAERE, Maire-Adjoint de Charvonnex
7. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets
8. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,

**MEMBRE TITULAIRE, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 1**

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-Présidente du CDG

**MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 2**

1. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74
2. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74

**MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1**

1. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant de M. François ASTORG

**MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 6**

1. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
2. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND
3. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT
4. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2, ayant donné pouvoir à Mme GONZO-MASSOL
5. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC
6. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné pouvoir à M. Didier EVERAERE

**MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 12**

1. M. Serge BEL, Maire de Messery
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
3. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
4. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
5. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
6. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
7. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
8. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes
9. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz
10. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA
11. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny
12. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex

**PERSONNES INVITEES :**

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

**2026-02-16-ADMINISTRATION GENERALE** – Autorisation du Président

litige relatif aux opérations électorales dans le cadre du renouvellement  
d'administration du centre de gestion

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, notamment ses articles 27 qui prévoit que le Conseil d'Administration décide de toute action en justice et 28 qui dispose que le Président représente le centre en justice auprès des tiers,

**Vu** l'arrêté 2026-AG-04 fixant les modalités d'organisation des élections par recours au vote électronique et des désignations au Conseil d'Administration du CDG74, qui prévoit notamment que le scrutin se déroulera du lundi 29 juin 2026 au lundi 6 juillet 2026 ;

**Conformément** à l'ordonnance n°2015-579 du 28 mai 2015, prise en application de la loi d'habilitation n°2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures, qui a opéré le transfert de l'organisation matérielle des élections du Conseil d'Administration des CDG, le Président de chaque CDG est depuis responsable des élections en lieu et place du Préfet du département.

A ce titre Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, expose aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre du prochain renouvellement du Conseil d'Administration, et selon les dispositions de l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président à représenter le Conseil d'Administration pour tout litige relatif aux élections et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

***Le Conseil d'Administration,***

*Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**AUTORISE** le Président à représenter le Conseil d'Administration pour tout litige relatif aux opérations électorales de désignation des représentants au Conseil d'Administration et à faire appel à un avocat en cas de besoin,

**INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération, dans l'hypothèse où la désignation d'un avocat serait nécessaire, au chapitre prévu à cet effet,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Annecy,**

**Le 23 avril 2026**

**Le secrétaire de séance,**

**Claudine FAUDOT**

**Le Président du Centre de Gestion de la FPT,**



**Antoine de MENTHON**



QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 12

Représentés : 6

**Votants : 18**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour le recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 074-287412019-20260504-2026\_02\_16-DE



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le :
- La publication par voie électronique le :